

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2851

13 novembre 2013

SOMMAIRE

AMT Capital Holdings S.A.	136809	Garden Consult	136847
Chestone Industry Holding	136808	G.D. Investments S.A.	136846
Conter Pompjeeën asbl	136812	Geoenergy S.A.	136838
CP (Luxco) II S.à r.l.	136840	GIE d'Etude pour le Développement Ur-	
Decors & Partners SA	136840	bain de Hollerich	136843
Deldeg Multi-Projects S.A.	136840	Giga Tubes S.à r.l.	136848
Delec S.A.	136839	Global Eagle Entertainment Luxembourg	
Donako Holding S.à r.l.	136839	II S.à r.l.	136848
DS Luxembourg One S.à r.l.	136840	Global Returns Fund	136815
Edix S.A.	136822	GMG Invest Sàrl	136809
EIRSP Investments S.à r.l.	136804	Golden Century S.A.	136847
Empower Your E-business Strategy S.A.		Golden Eagle Energy S.à r.l.	136848
.....	136840	Gomes Constructions S.à r.l.	136847
EpINETTE Holding S.A.	136804	Goodman European Business Park Fund	
Euro-Furniture (SPF) S.A.	136841	(Lux) S.à r.l.	136822
Europa Aluminium S.à r.l.	136841	Groupe Supado S.A.	136845
European Consent AG	136807	Harsco Luxembourg S.à r.l.	136847
Felten-Stein Immobilière S.à r.l.	136815	Heerema Marine Contractors Finance (Lu-	
FFP Capital S.C.A., SICAV-FIS	136843	xembourg) S.A.	136827
Fidec S.A.	136842	Holstar Holding S.A.	136804
Fidely Street	136846	Infra-Invest	136805
Financière d'Etudes et de Constructions		International Automotive Components	
(FINECO) S.A.	136843	Group, S.A.	136838
Fingest	136844	Ismabat S.A.	136828
Finsaturne S.A.H.	136844	Ismabat S.A.	136827
FLE MCV	136846	Ispat Inland S.à r.l.	136828
Flint Energy Services Ltd., Luxembourg		Karggen	136827
Branch	136845	Kohl Frères S.à r.l.	136839
FPS Audit S.à r.l.	136845	Luxfinancière S.A.	136821
Fructi Causa S.A.	136841	OPG Investments S.A.	136828
Fructi Causa S.A.	136845	Société civile immobilière GAUL et CLEES	
F & S S.à r.l.	136815	136802
FuLin S.A.	136845	Sopura Eastern Europe A.G.	136839
Gallo NPL S.à r.l.	136846	Sotrimmo S.A.	136839
Garage Rech S.à r.l.	136821	Triton Luxembourg II GP	136815

Société civile immobilière GAUL et CLEES, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9780 Wincrange, 36, Maison.

R.C.S. Luxembourg E 2.964.

—
AUFLOSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitz zu Clerf.

sind erschienen:

1. Herr Carlo CLEES, Schreinermeister, geboren zu Wiltz am 02. März 1964(1964 0302 154), wohnhaft zu L-9780 Wincrange, Hausnummer 73,

2. Herr Jean-Paul GAUL, Schreinermeister, geboren zu Wiltz am 22. Juni 1958 (1958 0622 111), wohnhaft zu L-9780 Wincrange, Hausnummer 73.

Diese Kompargenten, erklären die einzigen Gesellschafter und Geschäftsführer der Gesellschaft «Société civile immobilière GAUL et CLEES» (1989 7000 620) zu sein, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit damaligen Amtswohnsitz zu Wiltz, am 18. August 1989 und veröffentlicht im Mémorial C am 04. Januar 1990, Nummer 3, Seite 109, und mit Sitz zu L-9780 Wincrange, Hausnummer 36; RCS E2964;

und ersuchten den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

Das Kapital der Gesellschaft beträgt ZWEI TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (2.500,00 €), eingeteilt in ZEHN (10) Anteile mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (250,00 €).

Die vorgenannten Gesellschafter sind Besitzer der zehn (10) Anteile der Gesellschaft «Société civile immobilière GAUL et CLEES» und zwar Herr Carlo CLEES FÜNF (5) Anteile und Herr Jean-Paul GAUL ebenfalls FÜNF (5) Anteile. Dieselben haben beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Die nachbezeichnete Immobilie wird an Herrn Jean-Paul GAUL, vorbenannt, zugewiesen:

GEMEINDE WINTGER, SEKTION BG VON WINTGER

1.- Nummer 137/1753, Ort genannt «oben Staeves Haus», Platz, belegt, Industrie- und Handwerks-gebäude, gross 6 Ar 55 Zentiar,

sowie diese Immobilie auf einem durch Katasteringenieur Marc DIDIER aus Diekirch am 19. Juni 2013 errichteten Vermessungsplan eingetragen ist, welcher Plan nach gehöriger «ne varietur» Paraphierung durch die Kompargenten und den handelnden Notar der gegenwärtigen Urkunde beigebogen blieb um mit derselben formalisiert zu werden.

Abschätzung

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird der Wert dieser Parzelle abgeschätzt auf HUNDERTFÜNFZIG TAUSEND EURO (150.000,00 €).

Die nachbezeichnete Immobilie wird an Herrn Carlo CLEES, vorbenannt, zugewiesen:

Gemeinde Wintger, Sektion Bg von Wintger

Nummer 137/1754, Ort genannt «oben Staeves Haus», Platz, gross 14 Ar 33 Zentiar,

sowie diese Immobilie auf vorerwähntem Vermessungsplan eingetragen ist.

Abschätzung

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird der Wert dieser Parzellen abgeschätzt auf HUNDERTFÜNFZIG TAUSEND EURO (150.000,00 €).

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichneten Immobilien bestehen aus einem Teil der früheren Katasternummer 137/1680 und gehören der «Société civile immobilière GAUL et CLEES» wie folgt:

teils um sie angekauft zu haben auf Grund einer Kaufurkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Wiltz, am 22. August 1989, überschrieben im Hypothekenamte zu Diekirch, am 15. September 1989, Band 733, Nummer 23.

und teils um sie angekauft zu haben auf Grund einer Kaufurkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. November 1997, überschrieben im Hypothekenamte zu Diekirch, am 15. Dezember 1997, Band 954, Nummer 104.

Hiermit wird bescheinigt dass die vorgenannten Parzellen frei von Schulden, Hypotheken, Privilegien und Auflösungsrechten sind.

Genussantritt

Die Parteien treten mit Wirkung vom heutigen Tage angerechnet in den vollen und uneingeschränkten Besitz und Genuss der jeweils zugewiesenen Immobilienanteile.

Lasten und Bedingungen

Gegenwärtige Urkunde fand statt unter folgenden Lasten und Bedingungen:

1.- Die Parteien übernehmen die ihnen zugewiesenen Immobilienanteile so und in dem Zustand wie dieselben sich augenblicklich vorfinden, mit allen aktiven und passiven, sichtbaren und unsichtbaren Dienstbarkeiten.

2.- Der Flächeninhalt und dessen Bezeichnung sind dem Kataster entnommen und werden nicht garantiert. Ein etwaiger Unterschied an Größe soll lediglich zum Vor- und Nachteil des respektiven neuen Eigentümer reichen, selbst wenn der Unterschied mehr als ein Zwanzigstel betragen sollte.

3.- Die Grundsteuern und öffentlichen Abgaben, welche die getauschten Immobilien belasten sind vom heutigen Tage an zu Lasten der respektiven neuen Eigentümer.

4.- Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten von Herrn Jean-Paul GAUL und von Herrn Carlo CLEES, jeweils zur Hälfte, welche sich solidarisch zu deren Zahlung verpflichten, außer der Einregistrierungs- und Überschreibungsgebühren welche jeweils zu Lasten der verschiedenen Kompartmenten sind.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf die Gesellschafter über welche erklären, dass Alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind und dass sie sich verpflichten, alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter ihrer persönlichen Haftung zu übernehmen. Sie werden die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Dem Geschäftsführer wird Entlassung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-9780 Winrange, Hausnummer 36.

Energiepass

Auf Anfrage des handelnden Notars erklärt die Ankäuferpartei, dass ihr von der Verkäuferpartei bei Unterschrift der gegenwärtigen Urkunde der Energiepass mit der N0 P.20130914.9780.36.m.V., Expertennummer LUXEEB.R.00056 ausgestellt am 14. September 2013 durch Claude FELTEN, epass sàrl, betreffend die verkaufte Immobilie ausgehändigt wurde. Eine Kopie der erste Seite dieses Energiepasses bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Vollmachten

In gemeinschaftlichem Interesse erteilen die Kompartmenten gegebenenfalls vertreten wie eingangs erwähnt, allen Notarschreibern sowie Angestellten der Amtsstube des handelnden Notar Martine WEINANDY jegliche Vollmachten, sämtliche Urkunden zu unterschreiben, welche diese Urkunde ergänzen, verbessern oder umändern, so dass diese übereinstimmt mit den Angaben des Hypothekenamtes, des Katasters sowie des Zivilstandes.

Desweiteren erteilen die Kompartmenten denselben Personen Vollmacht um etwaige in dieser Urkunde unterlaufenen materiellen Irrtümer zu verbessern. Die Verkäufer gegebenenfalls vertreten wie eingangs erwähnt, bevollmächtigen um für sie und in ihrem Namen, nach gänzlicher

Zahlung des Kaufpreises auf das Verkaufsprivileg und Auflösungsrecht zu verzichten, und somit die Streichungsbewilligung der ex-officio Einschreibung, welche auf Grund gegenwärtiger Urkunde genommen werden könnte, zu unterschreiben.

Wahrhaftigkeitsbescheinigung

Vor Abschluss hat der Notar den Parteien Vorlesung gegeben von Artikel 1, 3, 4 und 29 des Gesetzes vom 28. Januar 1948 über die gerechte und genaue Erhebung der Einregistrierungsgebühren, und er hat denselben die Tragweite dieser Bestimmungen in einer ihnen kundigen Sprache erklärt.

Dieselben versichern, unter den durch vorerwähnten Artikel 29 angedrohten Strafen, dass gegenwärtige Urkunde die gesamte vereinbarte Abschätzung enthält und der Notar erklärt, dass seines Wissens dieselbe durch keine, eine Preiserhöhung enthaltende gegenteilige Vereinbarung abgeändert oder derselben widersprochen wird.

Erklärung in Bezug auf Geldweisswäscherei

In Anwendung der Bestimmungen des Gesetzes vom 12. November 2004 sowie es umgeändert wurde, erklären die Parteien, gegebenenfalls vertreten wie eingangs erwähnt, daß sie die wirklichen Eigentumsberechtigten der Immobilientransaktion sind, welche Gegenstand gegenwärtiger Urkunde bildet, und erklären außerdem, daß die Zahlungsmittel oder die zur Zahlung dienenden Güter oder Rechte weder von einer Straftat vorgesehen in dem Artikel 506-1 des Code Penal und Artikel 8-1 des umgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1993 betreffend den Verkauf von Medikamenten und dem

Kampf gegen die Drogenabhängigkeit (Geldwäscherei), noch von einer terroristischen Handlung, sowie sie definiert ist in Artikel 1351 des Code Penal (Finanzierung des Terrorismus), herkommen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben, welch Letzterer den darin angegebenen Zivilstand der Parteien auf Grund ihrer Identitätskarten bescheinigt.

Gezeichnet: Gaul, Clees, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 27 septembre 2013. Relation: CLE/2013/1017. Reçu soixante-quinze euros = 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Hinterlegung beim Firmentegister

Clerf, den 30. September 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013138338/118.

(130168523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Epinette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.903.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EPINETTE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013138515/11.

(130169202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.145.560,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Sébastien FRANCOIS, gérant de catégorie A de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138511/14.

(130168551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Holstar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.158.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société HOLSTAR HOLDING S.A., qui s'est tenue en date du 16 septembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Madame Natacha Steuermann.

Le mandat du nouvel Administrateur/Président viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Mademoiselle Estelle Matera et Monsieur Christian Thiéblot.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013138582/19.

(130168518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.502.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Infra-Invest S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 135.537, incorporated by deed dated on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 429 of 21 February 2008 and whose Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg enacted on 24 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1997 of 17 August 2013.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list.

That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the twenty-one thousand five hundred and twenty-five (21,525) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital increase by three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-) in order to bring it from its current amount of two million one hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 2,152,500.-), to two million five hundred and two thousand five hundred euro (EUR 2,502,500.-), through the issuance of three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2.- Issuance of new class A shares.

3.- Creation of the class J shares.

4.- Amendment of article 6 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital amount by three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-) in order to bring it from its current amount of two million one hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 2,152,500.-), to two million five hundred and two thousand five hundred euro (EUR 2,502,500.-) through the issuance of three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, amongst them one thousand five hundred (1,500) class A shares and two thousand (2,000) class J shares.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Second resolution

The meeting decides to issue new class A shares and accepts the subscription of the one thousand five hundred (1,500) new class A shares by the sole shareholder, CNP Assurances, a company duly existing under the French laws having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris (France) (hereinafter referred to as ("CNP Assurances").

Third resolution

The meeting decides to create the class J shares and accepts the subscription of the new two thousand (2,000) class J shares by CNP Assurances, prenamed.

Intervention - Souscription - Payment

Therefore, CNP Assurances, prenamed, represented by Annick Braquet, prenamed by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the one thousand five hundred (1,500) new class A shares and to the two thousand (2,000) new class J shares, and to have them fully paid-up by a contribution in cash amounting to three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-); evidence of which has been given to the undersigned notary through a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association and now read as follows:

" Art. 6.

6.1. The Company's capital is set at two million five hundred and two thousand five hundred euro (EUR 2,502,500.-), represented by five thousand (5,000) class A shares, four thousand twenty five (4,025) class B shares, one thousand five hundred (1,500) class C shares, one thousand five hundred (1,500) class D shares, three thousand (3,000) class E shares, five thousand (5,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, two thousand (2,000) class I shares and two thousand (2,000) class J shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6.2. Each class A share, each class B share, each class C share, each class D share, each class E share, each class G share, each class H share, each class I share and each class J share confers an identical voting right at the time of decisions taking."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Infra-Invest S.à r.l.», ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.537, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 21 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1997 du 17 août 2013.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt et un mille cinq cent vingt-cinq (21.525) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) pour l'amener de son montant actuel de deux millions cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 2.152.500,-) à deux millions cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 2.502.500,-), par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Emission de nouvelles parts sociales de classe A.

3. Création des parts sociales de classe J.

4. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) pour l'amener de son montant actuel de deux millions cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 2.152.500,-) à deux millions cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 2.502.500,-) par la création de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune; dont mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe A et deux mille (2.000) parts sociales de classe J.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre de nouvelles parts sociales de classe A et d'admettre à la souscription des mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales de classe A, l'associé unique, CNP Assurances, une société de droit français ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris (France) (ci-après «CNP Assurances»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer les parts sociales de la classe J et d'admettre à la souscription des deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de classe J, CNP Assurances, préqualifiée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite CNP Assurances, prédésignée, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles de classe A et deux mille (2.000) parts sociales de nouvelles de classe J, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.**

6.1. Le capital social est fixé à la somme de deux millions cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 2.502.500,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de classe A, quatre mille vingt cinq (4.025) parts sociales de classe B, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, trois mille (3.000) parts sociales de classe E, cinq mille (5.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, deux mille (2.000) parts sociales de classe I et deux mille (2.000) parts sociales de classe J, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.2 Chaque part sociale de classe A, chaque part sociale de classe B, chaque part sociale de classe C, chaque part sociale de classe D, chaque part sociale de classe E, chaque part sociale de classe G, chaque part sociale de classe H, chaque part sociale de classe I et chaque part sociale de classe J confère un droit de vote identique lors de la prise de décision."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43268. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138589/147.

(130168743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

European Consent AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.062.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.13.

Pour: EUROPEAN CONSENT AG

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013138521/15.

(130169237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Chestone Industry Holding, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.523.

—
Extrait des résolutions prises lors de la constitution de la Société en date du 25 septembre 2013

Associé solidaire: Monsieur Frank Noel-Vandenberghé, né le 12 janvier 1957 à Calais (France) et demeurant au 7, avenue de la Grenade à CH-1207 Genève (Suisse)

Dénomination sociale: Chestone Industry Holding

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

Objet social: les objets de la Société sont:

- d'agir en tant que société d'investissement, d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offre, d'achat, d'échange ou par tout autre moyen) tout ou partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif de toute sorte, de détenir ces instruments en tant qu'investissements, de gérer la détention de ceux-ci et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

- d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

- d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, de prêter de l'argent et d'accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

- d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, en ce compris via l'émission (dans les limites autorisées par les lois de temps à autre du Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris la Loi (la Loi Luxembourgeoise)) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et s'associer ou conclure tout arrangement sur le partage des profits, union d'intérêts, coopération, partenariat commercial, concession réciproque ou autre avec toute personne;

- d'accorder toute garantie ou conclure tout contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (en ce compris toute entité juridique dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (ci-après: l'Entité de Détention) qui en est un membre ou qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité juridique dans laquelle une Entité de Détention a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article. «garantie» inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, de régler, de fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou de maintenir indemnisé suit aux conséquences d'un défaut de paiement, ou autrement responsable, de tout endettement ou obligation financière de toute autre personne;

- d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

- de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Commandité considère appropriée, en ce compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; de détenir tout part sociale, titre obligataire et autre titre ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

- d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans les paragraphes de cet article 3 (a) partout dans monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par ou via des fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

- d'entreprendre toutes actions (en ce compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Commandité considère accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

- TOUJOURS A CONDITION que la Société n'effectue pas d'opération qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou requérir une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans en avoir obtenu l'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

Durée: La Société est constituée pour une durée illimitée.

Gestion de la Société: La Société est gérée par Monsieur Frank Noel-Vandenberghe, né le 12 janvier 1957 à Calais (France) et demeurant au 7, avenue de la Grenade à CH-1207 Genève (Suisse)

Nature et limite de ses pouvoirs: Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société, accomplir tous les actes d'administration et de disposition au nom et dans l'intérêt de la Société lorsqu'ils conformes à l'objet social de la Société et pour représenter la Société vis-à-vis des tiers.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Gérant Commandité.

Exercice social: L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu qu'à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Pour extrait, copie conforme

SGG S.A.

412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013138468/74.

(130169101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

GMG Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 134.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138568/9.

(130168767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.326.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Me Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy-holder of the Company pursuant to a circular resolution of the board of directors of the Company (as defined below) passed on 19 July 2013.

A copy of the minutes of the board of directors, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of "AMT Capital HOLDINGS S.A." on June 1st, 2011 by virtue of a deed of the undersigned notary, published at the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1949 of August 24th, 2011 and has its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and is registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 161.326.

II. The share capital of the Company amounts to USD 22,688,500 (twenty-two million six hundred eighty-eight thousand five hundred United States Dollars). The subscribed capital of the Company is set at USD 22,688,500 (twenty-two million six hundred eighty eight thousand five hundred United States Dollars), represented by 2,268,850 (two million two

hundred sixty-eight thousand eight hundred fifty) ordinary shares having a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each (the "Ordinary Shares").

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at USD 91,232,900 (ninety-one million two hundred thirty-two thousand nine hundred United States Dollars) and article 5 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. According to the circular resolutions of the board of directors of the Company passed on 19 July 2013, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company in an amount of USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars) by the issuance of 1,100,000 (one million one hundred thousand) Ordinary Shares (the "Newly Issued Shares"), being specified that the Newly Issued Shares will be subscribed and the said share capital increase will be effective as of the date of receipt of the amount of USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars) on the bank account of the Company.

V. According to the circular resolutions of the board of directors of the Company passed on 19 July 2013, the board of directors of the Company further resolved that AmTrust Financial Services Inc. and American Capital Acquisition Investments S.A. shall subscribe for 550,000 (five hundred and fifty thousand) Newly Issued Shares each (the "Subscribers").

VI. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued by BGL BNP PARIBAS as of 19 July 2013, which having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars) was as at the time of the present share capital increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such increase of share capital, the board of directors of the Company resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at USD 33,688,500 (thirty-three million six hundred eighty-eight thousand five hundred United States Dollars) represented by 3,368,850 (three million three hundred sixty-eight thousand eight hundred fifty) ordinary shares ("Ordinary Shares") with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorized capital is set at USD 80,232,900 (eighty million two hundred thirty-two thousand nine hundred United States Dollars) represented by 8,023,290 (eight million twenty-three thousand two hundred ninety) shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand two hundred Euros (EUR 4,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le douzième jour d'août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société (tel que défini ci-dessous) prise le 19 juillet 2013,

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée sous la dénomination sociale de «AMT Capital HOLDINGS S.A.» le 1^{er} juin 2011 par un acte passé devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1949 du 24 août 2011, a son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.326.

II. Le capital social de la Société s'élève à USD 22.688.500 (vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cents dollars américains). Le capital souscrit de la Société s'élève à USD 22.688.500 (vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cents dollars américains), réparti en 2.268.850 (deux millions deux cent soixante-huit mille huit cent cinquante) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune (les «Actions Ordinaires»).

III. Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à USD 91.232.900 (quatre-vingt-onze millions deux cent trente-deux mille neuf cents dollars américains), et l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Selon les résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 19 juillet 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains) par l'émission de 1.100.000 (un million cent mille) Actions Ordinaires (les «Actions Nouvellement Emises»), étant précisé que les Actions Nouvellement Emises seront souscrites et ladite augmentation de capital social sera effective à la date de réception du montant de USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains) sur le compte bancaire de la Société.

V. Selon les résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 19 juillet 2013, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que AmTrust Financial Services Inc. et American Capital Acquisition Investments S.A. souscriront chacune 550.000 (cinq cent cinquante mille) Actions Nouvellement Emises (les «Souscripteurs»).

VI. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus pour un apport en numéraire total de USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains). La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis par BGL BNP PARIBAS le 19 juillet 2013, qui, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. Le montant de USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains) était au moment de la présente augmentation de capital social à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. En conséquence d'une telle augmentation de capital social, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 33.688.500 (trente-trois millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent dollars américains) représenté par 3.368.850 (trois millions trois cent soixante-huit mille huit cent cinquante) actions ordinaires ("Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est établi à USD 80.232.900 (quatre-vingt millions deux cent trente-deux mille neuf cents dollars américains) représenté par 8.023.290 (huit millions vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) par action. Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2013. LAC/2013/37802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138381/133.

(130168814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Conter Pompjeeën asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5314 Contern, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.700.

Par délibération de l'assemblée générale constituante du 21/05/2013 il est constitué entre les soussignés une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit et tel qu'elle a été modifiée par la suite.

Préambule

L'association «CONTER POMPJEEËN asbl» est formée suite à la dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers, Contern. «Sapeurs-Pompiers, Contern», qui fut fondée le 10 novembre 1922, avait comme buts principaux de combattre le feu, d'aider en cas de sinistre et de maintenir une collégialité parfaite au sein de l'association. L'association «Sapeurs-Pompiers, Contern» a été dissoute par l'assemblée du 3 mai 2013, dont la délibération se trouve en annexe.

STATUTS

I. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «CONTER POMPJEEËN asbl». Son siège est établi à Contern.

La durée de l'association est illimitée ou jusqu'à résiliation de l'association.

II. Objet

Art. 2. L'association a pour buts:

1) de défendre les intérêts du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Commune de Contern (par la suite nommé SIS).

2) de sensibiliser l'opinion publique aux fonctions et activités du SIS.

3) d'organiser et de financer des activités du SIS, non subventionnées ni par la Commune de Contern, ni par l'État.

4) de faire des acquisitions non en relation avec le SIS, permettant un meilleur fonctionnement de celui-ci. Dans les buts définis ci-dessus l'association peut entre autres accepter des dons, des legs et des subventions, lesquels seront utilisés dans le cadre de ses activités.

Art. 3. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel et racial.

III. Membres

Art. 4. L'association se compose de:

- membres actifs
- membres inactifs
- membres d'honneur

Peuvent devenir membres actifs tous les membres du SIS voulant s'affilier au «CONTER POMPJEEËN asbl». Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 5, afin de garantir un bon fonctionnement de l'association.

Tous les autres résidents de la commune de Contern, dès l'âge de 16 ans, peuvent devenir membre inactif. Tous ces membres peuvent participer activement à toutes les manifestations des «CONTER POMPJEEËN asbl».

La qualité de membre d'honneur est conférée aux personnes civiles et morales, qui prêteront leur appui moral, matériel et financier à l'association.

Tous les membres actifs et inactifs doivent être admis par le Conseil d'Administration des «CONTER POMPJEEËN asbl» dont la décision est validée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Tous ces membres doivent verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Ce montant ne pouvant cependant pas être supérieur à 5€ index 100.

Tous les membres mineurs doivent présenter, dès leur admission à l'association «CONTER POMPJEEËN asbl» une autorisation parentale signée.

Art. 5. Seuls les membres actifs majeurs sont éligibles pour une fonction auprès du Conseil d'Administration. Seulement les membres actifs et inactifs de l'association ont droit au vote.

Art. 6. L'admission de nouveaux membres est prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix des membres de l'association présents lors de l'Assemblée Générale. La démission ou l'exclusion d'un membre sur proposition du Conseil d'Administration est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l. et tel qu'elle a été modifiée par la suite.

IV. Administration

Art. 7. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins cinq membres et maximum neuf membres. Il est souhaitable qu'au moins un membre du Conseil d'Administration du SIS représente les intérêts du dernier au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Le poste du président de l'association sera élu à la majorité simple des voix des membres présents lors de l'Assemblée Générale.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents.

La durée des mandats de tous les membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale est de deux années.

Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait par moitié dans les délais fixés, les premiers membres sortant étant désignés par tirage au sort, sans que le président et le secrétaire soient dans le même groupe. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, à la majorité simple des voix, un secrétaire et un trésorier, les fonctions de ces derniers pouvant être jumelées. En cas de maladie prolongée ou d'absence d'une de ces personnes, cette dernière pourra être remplacée temporairement par un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président ou du secrétaire et chaque fois que la majorité de ses membres l'exige.

Art. 11. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Tout acte impliquant l'engagement de l'association porte la signature du président et d'un membre du Conseil d'Administration, excepté les opérations bancaires qui peuvent être effectuées par le trésorier ou un membre du Conseil d'Administration à ce dûment mandaté.

Art. 12. Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux, tenus au siège social.

V. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale se réunit chaque année au cours du premier trimestre au jour, heure et lieu fixés par le Conseil d'Administration. Celui-ci convoque les membres par simple lettre circulaire ou courrier électronique adressé aux associés huit jours au moins avant l'assemblée. La Convocation contient l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge nécessaire ou utile.

Art. 14. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'association. Elle est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents, et elle prend ses résolutions à la majorité simple des voix, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi.

Art. 15. Chaque année le Conseil d'Administration soumet un compte rendu de l'exercice écoulé à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Art. 16. L'Assemblée Générale donne décharge au Conseil d'Administration après rapport sur la gestion administrative et financière et sur rapport d'au moins deux réviseurs de caisse désignés l'année précédente par l'Assemblée Générale. Les réviseurs de caisse contrôlent la comptabilité et la gestion financière une fois au moins par an. Ils présentent leur rapport à l'Assemblée Générale qui se prononce ensuite sur la décharge à donner au Conseil d'Administration.

Art. 17. L'année sociale et financière commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence au jour de la constitution de l'association et finit le 31 décembre 2013.

Art. 18. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont signées par le président et le secrétaire.

VI. Modification des Statuts

Art. 19. Les statuts peuvent être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et tel quelle a été modifiée par la suite.

VII. Dissolution et Liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation sont réglées par l'article 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 et tel qu'elle a été modifiée par la suite. L'Assemblée Générale, après avoir prononcé la dissolution de l'association désigne le bénéficiaire du patrimoine de l'association.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres disposant du droit de vote se réfèrent à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et tel qu'elle a été modifiée par la suite et les établissements d'utilité publique où une décision relative à la situation est prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix des membres présents.

Art. 22. Les actuels signataires du présent acte, plus amplement qualifiés ci-dessous, ont la qualité de membres fondateurs.

Liste des membres fondateurs de «CONTER POMPJEEËN asbl»

Hansen	Georges	25, rue de Moutfort L-5310 Contern retraité
Reiland	Serge	54, rue des Près L-5316 Contern fonctionnaire
Weimerskirch	Alain	31, rue von der Feltz L-5312 Contern empl. privé
Lommer	Marc	4, rue de Moutfort L-5310 Contern emp. privé
Lommer	Mireille	5, rue Theodor Mergen L-5421 Erpeldange fonct.
Weimerskirch	Marie-Paule	31, rue von der Feltz L-5312 Contern emp. privé
Bindeis	Nicolas	8, um Leisebesch L-7653 Heffingen retraité
Garzone	Tino	8, in der Grof L-5322 Contern ouvrier
Dahm	Michel	7, op der Haangels L-5322 Contern étudiant
Oberweis	Aly	47, rue de Syren L-5316 Contern empl. privé
Medinger	Frank	14, rue de Syren L-5316 C ontern fonctionnaire
Colbach	Josée	30, rue von der Feltz L-5312 Contern retraitée
Lommer	Marie-Thérèse	13, an de Leessen L-5312 Contern femme au foyer
Hansen	Emil	24, rue de Cessange L-3347 Leudelange retraité
Medinger	Jean-Pierre	14, rue de Syren L-5316 Contern empl. privé
Kihm	Arsène	76, rte de Remich L-5330 Moutfort fonctionnaire
Zovilé	Marion	11, rue Belle-Vue L-5318 Contern empl. privée
Di Genova	Jean-Pierre	36, rue d'Oetrange L-3533 Moutfort empl. privé
Lakaff	Laurent	3, cité R. Follereau L-5352 Oetrange empl. pr.
De la Fontaine	Philippe	18, rue de la Foret L-5320 Contern ouvrier com.
Eifes	Beatrice	45, am Happgaard L-5239 Sandweiler fonct.
Jung	Guy	24, rue de Syren L-5316 Contern emp. privé
Jung	Michèle	24, rue de Syren L-5316 Contern emp. privée
Walravens	Sébastien	15, rue des pres L-5316 Contern étudiant
Kubisch	Patrick	3a, op der Kaul L-5320 Contern fonctinaire
Weimerskirch	Ben	31, rue von der Feltz L-5312 Contern étudiant
Carl	Yves	45, am Happgaard L-5239 Sandweiler fonct.
Jungblut	Tom	52, rue de Luxembourg L-5314 Contern étudiant
Colombier	Kevin	op der Haangels L-5322 Contern étudiant
Eifes	Eric	9, rue de Moutfort L-5310 Contern fonctinaire
Medinger	Jeff	14, rue de Moutfort L-5310 Contern étudiant
Medinger	Ralph	14, rue de Moutfort L-5310 Contern étudiant
Rollinger	Edmond	42, rue de Luxembourg L-5314 Contern retraité
Reuter	Albert	43, rue des Pres L-5316 Contern retraité
Medinger	Joe	23, rue des Pres L-5316 Contern cultivateur
Medinger	Camille	8, rue de Luxembourg L-5314 Contern fonct.
Medinger	Simone	8, rue de Luxembourg L-5314 Contern empl.com.
Lorent	Guy	31, rue de Contern L-5339 Moutfort retraité
Pez	Marco	22, rue d'Echternach L-6240 Graulinster empl. privé
Reuter	Claude	41, rue des Pres L-5316 Contern ouvrier com.
Pierrard	Gilles	2, rue de Moutfort L-5310 Contern empl. privé
Jung	Francis	1, am Gronn L-5222 Sandweiler retraité
Muller	Roby	8, an de Leessen L-5312 Contern retraité

Référence de publication: 2013138331/153.

(130168407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

**F & S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Felten-Stein Immobilière S.à.r.l.).**

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 20.098.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013138525/9.
(130168768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Global Returns Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1^{er} octobre 2013

En date du 1^{er} octobre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Toinon Hoss, de Monsieur Patrick Zurstrassen et de Monsieur Christian Frey en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2014,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréée, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Global Returns Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013138567/18.

(130168530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Triton Luxembourg II GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.781.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg II GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 28 June 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.781 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting is declared open at 1.06 p.m. with Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Catherine Kremer, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create two (2) new classes of shares, to be denominated the class A shares and class B shares, having such rights and privileges attached thereto, following the amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company as referred to under item 3 of the present agenda.

2. To re-qualify the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) shares held by TRITON MASTERLUXCO 4 S.a r.l. into six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and to re-qualify the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) shares held by Triton Fund IV F&F L.P. into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares.

3. To amend article 5, article 9 and article 12 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the changes in relation to (i) the qualification of the shares, (ii) the board of managers of the Company and (iii) the meetings of the board of managers of the Company.

4. To revoke Mr Lars Frankfelt and Mr Michiel Kramer, class A managers of the Company and Mr Antonis Tzanetis and Mr Mats Eklund, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

5. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Lars Frankfelt and Mr Michiel Kramer, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to create two (2) classes of shares, the class A shares and the class B shares, with the rights and obligations attached thereto following amendment of article 5 of the articles of association of the Company as resolved upon under the third resolution.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to re-qualify the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) shares held by TRITON MASTERLUXCO 4 S.a r.l. into six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and to re-qualify the six hundred twenty-five thousand (625,000) shares held by Triton Fund IV F&F L.P. into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5, article 9 and article 12 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the changes in relation to (i) the qualification of the shares, (ii) the board of managers of the Company and (iii) the meetings of the board of managers of the Company.

Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares", each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as Class B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt and Mr Michiel Kramer, class A managers of the Company, Mr Antonis Tzanetis and Mr Mats Eklund, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and (b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom,

and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Lars Frankfelt, class A manager;
- Mr Michiel Kramer, class A manager;
- Mr Mats Eklund, class B manager; and
- Mr Antonis Tzanetis, class B manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euros (EUR 4,000.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 1.15 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton Luxembourg II GP, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 28 juin 2013, pas encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178781 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 13.06 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Création de deux (2) catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, ayant les droits et obligations tels que prévus à la suite de la modification de l'article 5 des statuts de la Société indiquée sous le point 3 de cet ordre du jour.

2 Requalification des six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales détenues par TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et requalification des six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales détenues par Triton Fund IV F&F L.P. en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B.

3 Modification de l'article 5, de l'article 9 et de l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant (i) la qualification des parts sociales, (ii) le conseil de gérance de la Société et (iii) des réunions du conseil de gérance de la Société.

4 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt and Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Antonis Tzanetis and Monsieur Mats Eklund, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

5 Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Lars Frankfelt et de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

6 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de créer deux (2) catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, ayant les droits et obligations tels que prévus à la suite de la modification de l'article 5 des statuts de la Société telle que décidée dans la troisième résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de requalifier six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales détenues par TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et requalification des six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales détenues par Triton Fund IV F&F L.P. en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5, l'article 9 et l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant (i) la qualification des parts sociales, (ii) le conseil de gérance de la Société et (iii) des réunions du conseil de gérance de la Société.

Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales», chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et est entièrement libéré.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie A sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et (ii) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un Gérant de

Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt and Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Antonis Tzanetis and Monsieur Mats Eklund, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société (a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et (b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3^e étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni et (b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- M. Michiel Kramer, gérant de catégorie A;
- M. Mats Eklund, gérant de catégorie B; et
- M. Antonis Tzanetis, gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.15 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Kremer, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 septembre 2013. REM/2013/1626. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137655/328.

(130167184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Garage Rech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.377.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2013.

Référence de publication: 2013138558/10.

(130169213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.652.

Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 septembre 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

Administrateur de catégorie A:

- Madame Anna PONTE, demeurant au 51, Via Santa Lucia, I - 35123 Padova, Italie;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013138639/22.

(130169045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

—

Extrait des résolutions prises en date du 14 septembre 2010:

Il est mis fin au mandat en tant que réviseur d'entreprises agréé à savoir:

a) PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec adresse au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, fin de mandat en date du 14 septembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Prince

Mandataire

Référence de publication: 2013138550/16.

(130169251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Edix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 180.478.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

A COMPARU:

OPERA FINANCE S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous section B numéro 93831,

dûment représentée par Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg,

laquelle procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société») comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «EDIX S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 L'Administrateur Unique (l'«Administrateur Unique») ou le Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

En outre, la Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement, le contrôle et la cession de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés tiers. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaire par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) divisé en trente et un millions (31.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10).

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du présent acte de constitution (daté du 20 septembre 2013) et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi de 1915.

9. Agrément des tiers. Tout Transfert de Titres au profit d'un Tiers nécessitera l'agrément préalable du Conseil d'Administration de la Société statuant à la majorité simple, dans les conditions prévues dans les statuts de la Société.

Titre III. - Administrateurs, conseil d'administration, commissaire aux comptes

11. Conseil d'administration.

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée soit par un Conseil d'Administration, soit par un Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois (3) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. L'(les) Administrateur (s) élu(s) sans indication de la durée de leur mandat, sera(ont) réputé(s) avoir été élu(s) pour un terme de six (6) ans.

11.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

12.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur Unique de la Société ou par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

17.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

17.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

17.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.9 La première Assemblée Générale des Actionnaires a tous pouvoirs pour nommer le(s) délégué(s) à la gestion journalière.

18. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

19. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

21.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateur(s) à l'égard des tiers.

Titre VII. - Loi applicable

24. Loi applicable. La Loi de 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, OPERA FINANCE S.A. déclare souscrire les trois cent dix mille (310.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par production d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:
 - a) Monsieur Eric GRABLI, né le 28 février 1964 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant professionnellement, 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique);

b) Madame Elise LETHUILLIER, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,

c) Monsieur Stéphane FRANCOIS, né le 17 mai 1962 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique).

3. H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 51238 est nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour période de six (6) ans renouvelable expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidences, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOUVIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43450. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137886/272.

(130168018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.466.

Les comptes consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138578/9.

(130169033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Kargen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138605/9.

(130168771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Ismabat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.407.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Jean Hoffmann
- Marc Koeune
- Andrea Dany
- Nicole Thommes.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013140650/18.

(130171857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Ispat Inland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140651/10.

(130171113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Ismabat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140649/9.

(130171492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

OPG Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.475.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro Luxembourg B 176 102, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 13 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «OPG INVESTMENTS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation com-

plète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille dollars US (USD 45.000,-) représenté par quarante-cinq (45) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune.

5.2 Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante-neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille dollars US (USD 49.955.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille dollars US (USD 45.000,-) à cinquante millions de dollars US (USD 50.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quarante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (49.955) actions de mille dollars US (USD1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

5.3 En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

5.4 De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

5.5 Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.6 Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5.7 Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

5.8 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de février à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison

de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15 Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quarante-cinq (45) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quarante-cinq mille dollars US (USD 45.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Monsieur El Ahcène BOULHAIS, employé, né le 12 décembre 1977 à Thionville, France, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - (ii) Madame Anne-Marie GREGIS, employée, née le 27 avril 1976 à Villefranche-sur-Saône, France, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (iii) Madame Delphine BIRCKER, employée, née le 30 mai 1981 à La Fère, France, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. FIN-Contrôle S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of September.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., a joint stock company organized under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 176 102, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 September 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "OPG INVESTMENTS S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.-) consisting of forty-five (45) ordinary shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

5.2 The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by forty-nine million nine hundred fifty five thousand US Dollars (USD 49,955,000.-) in order to raise it from forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.-) to fifty million US Dollars (USD 50,000,000.-) as the case may be by the issue of forty-nine thousand nine hundred fifty five (49,955) shares of a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, having the same rights as the existing shares.

5.3 The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

5.4 Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

5.5 The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

5.6 A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

5.7 The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

5.8 The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of February at 16:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the

meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the forty-five (45) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr El Ahcène BOULHAIS, employee, born on 12 December 1977 in Thionville, France, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(ii) Mrs Anne-Marie GREGIS, employee, born on 27 April 1976 in Villefranche-sur-Saône, France, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(iii) Mrs Delphine BIRCKER, employee, born on 30 May 1981 in La Fère (France), employee, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-Contrôle S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2013 LAC/2013/42580. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138118/546.

(130167823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 22 juillet 2013 que les personnes suivantes ont été nommées individuellement comme délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 22 juillet 2013 et jusqu'au 22 juillet 2018:

- Mme Janis Acosta, née le 26 septembre 1969 à Caracas, Venezuela, résidant au 28333 Telegraph Road, Southfield, 48034 Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur James Kamsickas, né le 15 décembre 1966 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 28333 Telegraph Road, Southfield, 48034 Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Dennis Richardville, né le 19 juin 1954, à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 28333 Telegraph Road, Southfield, 48034 Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Scott Kehoe, né le 30 octobre 1973 à Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 28333 Telegraph Road, Southfield, 48034 Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Alicia Allen, née le 6 août 1974 à Lawton, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 28333 Telegraph Road, Southfield, 48034 Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Claudia Obermueller, née le 4 janvier 1969 à Berlin, Allemagne, résidant au 28333 Telegraph Road, Southfield, 48034 Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Fabrizio Dicembre, né le 13 juin 1969 à Bruxelles, Belgique, résidant au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et

- Monsieur Andrew Anderson, né le 12 janvier 1970 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138590/29.

(130169100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Geoenergy S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.589.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013138564/10.

(130169255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Kohl Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 92.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alphonse KOHL

Associé-Gérant

Référence de publication: 2013139158/11.

(130169722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141172/11.

(130172442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Sotrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 34.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013141563/10.

(130172276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPURA EASTERN EUROPE AG

M. COPPIETERS

Administrateur-délégué Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013141560/12.

(130172708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Delec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.929.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141180/10.

(130172328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 128.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141179/10.

(130172129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

DS Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 3.409.998,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.136.

En date du 16 mars 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141181/12.

(130172201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Decors & Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8035 Strassen, 10, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 157.568.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141178/9.

(130172493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.968.808,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.966.

Par résolutions circulaires prises en date du 18 juillet 2013, les associés ont décidé d'accepter la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141164/13.

(130172200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Empower Your E-business Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.130.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013141187/10.

(130172329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Euro-Furniture (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.817.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013141191/10.

(130172150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141194/10.

(130172467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Fructi Causa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.396.

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRUCTI CAUSA S.A.», ayant son siège social à L-8528 Luxembourg, 4, Aline an Emile Mayrischstross, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.396, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 14 février 2005. Les statuts ont été modifiés suivant par le notaire instrumentant

- en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 14 juin 2007,

- en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1706 du 10 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LOUIS, employée privée, demeurant professionnelle-ment à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen,.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Florence BRABANTS, employée privée, demeurant à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-), pour le ramener de son montant actuel de trois cents mille euros (EUR 300.000,-) à deux cent sept mille euros (EUR 207.000,-), par remboursement aux actionnaires et par annulation de cent quatre-vingt-six (186) actions de classe A, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe B, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe C, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe D, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe E, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-), pour le ramener de son montant actuel de trois cents mille euros (EUR 300.000,-) à deux cent sept mille euros (EUR 207.000,-).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) aux actionnaires et par annulation de cent quatre-vingt-six (186) actions de classe A, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe B, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe C, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe D, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe E, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des cent quatre-vingt-six (186) actions de classe A, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe B, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe C, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe D, cent quatre-vingt-six (186) actions de classe E actions et au remboursement aux actionnaires, é

Déclaration du notaire

Le notaire attire l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux cent sept mille euros (207.000,- EUR), représenté par quatre cent quatorze (414) actions de classe A, quatre cent quatorze (414) actions de classe B, quatre cent quatorze (414) actions de classe C, quatre cent quatorze (414) actions de classe D et quatre cent quatorze (414) actions de classe E chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, tait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie LOUIS, Florence BRABANTS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2013. Relation GRE/2013/3808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013141243/78.

(130172674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Fidec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.960.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 septembre 2013

Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée de 2018.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Certifié sincère et exact

FIDEC S.A.

Référence de publication: 2013141228/13.

(130172485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FFP Capital S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FFP Capital S.C.A., SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013141227/12.

(130172143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141230/10.

(130172128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

GIE d'Etude pour le Développement Urbain de Hollerich, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg C 108.

STATUTS

Extrait du contrat de groupement du 7 octobre 2013

Dénomination:

GIE D'ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE HOLLERICH

Objet:

Le Groupement a pour objet la réalisation d'études pour le futur développement urbain du quartier de Hollerich à Luxembourg en vue de l'établissement d'un plan directeur, y compris toutes opérations liées à l'objet prédéfini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Les études visent en particulier à arrêter le tracé des futures infrastructures publiques afin que force réglementaire soit susceptible d'y être conféré et à établir une vision urbanistique répondant également et surtout à des impératifs d'ordre économique.

Membres:

1. La société anonyme Paul WURTH S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4446, avec siège social à L - 1122 Luxembourg, 32, Rue d'Alsace, dont l'objet social consiste à poursuivre toute activité d'ingénierie, d'étude, de construction et de montage de quelque nature qu'elles soient ainsi que toutes fabrications et prestations de services s'y rattachant directement ou indirectement (ci-après dénommée «Membre 1»).

2. Le groupement d'intérêt économique GIE D'ETUDES - QUARTIER HOLLERICH inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C 107, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, dont l'objet social consiste en la réalisation d'études pour le futur développement urbain du quartier de Hollerich à Luxembourg et, de façon générale, d'assurer la défense des intérêts économiques immobiliers des membres (ci-après dénommée «Membre 2»).

Durée:

Le Groupement est constitué pour une durée limitée et sera dissout de plein droit à l'occasion de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 conformément aux dispositions statutaires, à moins que le conseil de gérance ait décidé la prolongation de cette durée pour une année, auquel cas le Groupement est dissout de plein droit à l'occasion de l'assemblée générale qui se tiendra conformément aux dispositions statutaires en 2017.

Siège:

Le siège du Groupement est à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

Conditions de nomination et de révocation du ou des gérants:

Le Groupement est géré par un conseil de gérance composé de six gérants, nommés par l'assemblée générale et révocables ad nutum par elle. Chaque membre dispose du droit de proposer la moitié des candidats au conseil de gérance.

Les gérants sont nommés pour un terme de deux ans au plus; ils sont rééligibles. En cas de vacance d'un mandat, il revient au Membre ayant proposé le gérant partant de proposer un candidat successeur à la cooptation par le conseil de gérance. Le gérant nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace. Durant toute période où le conseil de gérance ne serait pas entièrement formé selon les prescriptions statutaires, celui-ci n'est pas autorisé à prendre des décisions autres que des décisions de nature urgente visant la sauvegarde des intérêts du Groupement jusqu'à ce que le conseil de gérance soit à nouveau formé au complet.

Nature, valeur des apports éventuels et membres apporteurs:

Le financement du Groupement est assuré comme suit:

- par un apport global de démarrage de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à libérer à parts égales par les Membres à une date qui sera fixée ultérieurement par le conseil de gérance,
- par des contributions versées par les Membres sur base de factures adressées à ceux-ci par le Groupement ou par toute contribution en nature sous réserve dans ce derniers cas, que tous les Membres se sont entendus sur la valeur de la contribution;
- par toutes autres ressources autorisées par la loi.

Les Membres contribuent à parts égales à l'excédent des dépenses sur les recettes.

Représentation du Groupement:

Pour la représentation du Groupement, la signature conjointe d'un gérant désigné sur proposition du Membre 1 et d'un gérant désigné sur proposition du Membre 2 est requise. Toutefois, pour des actes déterminés ne dépassant pas un montant à fixer par le conseil de gérance, ledit conseil pourra donner pouvoir à des personnes déterminées d'engager le Groupement par leur seule signature.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire des membres tenue en date du 7 octobre 2013

Sont nommés gérants pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2015:

- M. Charles KROMBACH, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines
- M. Charles MEYER, demeurant à L-7221 Bereldange, 1, rue Dicks
- M. Max MEYER, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange
- M. Marc SOLVI, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace
- M. Frank WAGENER, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace
- M. Benoît GREINER, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Paul WURTH S.A.

Frank WAGENER / Marc SOLVI

Directeur administratif et financier / Administrateur- Directeur général

GIE D'ETUDES - QUARTIER HOLLERICH

Charles KROMBACH / Charles MEYER

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013141255/73.

(130172550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141232/10.

(130172031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Finsaturne S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.545.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSATURNE S.A.H.

Référence de publication: 2013141233/10.

(130172459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FuLin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.416.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013141221/10.

(130172322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Flint Energy Services Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Succursale ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141218/11.

(130171596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Groupe Supado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.694.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

SUPADO GROUP S.A.

Geert DIRKX

Administrateur

Référence de publication: 2013141268/13.

(130172730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FPS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141239/10.

(130172653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Fructi Causa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013141242/11.

(130172673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FLE MCV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.176.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141235/10.

(130172027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Fidely Street, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.923.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141229/9.

(130172463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

G.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 4 octobre 2013

L'assemblée a pris acte de donner tout pouvoir de signature à Monsieur Robert GODART.

La société pourra être engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

G.D. INVESTMENTS

Un mandataire

Référence de publication: 2013141244/14.

(130172553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Gallo NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.977.840,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.428.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 septembre 2013.

Résolutions:

L'Assemblée décide avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de gérante de catégorie B à Mme Sandrine Durante

L'Assemblée nomme comme nouveau gérant de catégorie B Monsieur Patrick Haller, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le nouveau gérant achèvera le mandat de son prédécesseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gallo NPL S.à r.l
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2013141245/20.

(130172208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Garden Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 157.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013141248/12.

(130172351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.447,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 132.255.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2013, les associés de la Société ont décidé de nommer, avec effet au 24 septembre 2013, Monsieur John Sweeney, né le 4 octobre 1952 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société sera à partir du 24 septembre 2013 composé comme suit:

- Alexandre Charles Frédéric Fink;
- Eric Frank Maurice Premet;
- Kirk Steven Franklin; et
- John Sweeney.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Harsco Luxembourg S.à r.l.
Alexandre FINK

Référence de publication: 2013141274/22.

(130172444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Golden Century S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141260/10.

(130172127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Gomes Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 139, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 160.032.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141261/10.

(130172741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Giga Tubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141256/10.

(130172173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 65.951.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de catégorie B de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141249/14.

(130172345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Global Eagle Entertainment Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.952.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Global Eagle Entertainment Luxembourg I S.à r.l., associé unique de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174970 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013139064/21.

(130169639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.
